

# « **BAZARCHIC.COM** »

## **REGLEMENT DU JEU « Florenzzi »**

### **ARTICLE 1 : Organisation et conditions de participation**

La Société BAZARCHIC SA, Société Anonyme au capital de 312 500 Euros, dont le siège social est situé à : GENNEVILLIERS (92365), 171 Avenue des Grésillons, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 489 583 062 ; organise du **12 mars au 20 mars 2016, un jeu national ouvert à tous les internautes (hors les membres BazarChic).**

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine, Corse comprise, s'inscrivant sur le site [bazarchic.com](http://bazarchic.com), ci-après désigné par « Le Participant », à l'exclusion de toute personne physique ou morale ayant participé à quelque titre que ce soit à l'organisation du présent jeu.

### **ARTICLE 2 : Modalités de participation et remise des lots**

Le jeu est composé d'une (1) dotation, qui sera à gagner par tirage au sort sur le site [bazarchic.com](http://bazarchic.com).

Pour participer au tirage au sort, il est nécessaire de s'inscrire sur le site [bazarchic.com](http://bazarchic.com).

Toute demande dont les coordonnées seront incomplètes et/ou illisibles sera considérée comme nulle.

Le Participant devra également cliquer sur l'onglet « participer ».

#### Nombre de participations autorisées :

Une seule inscription par Participant est nécessaire pour être pris en compte pour le tirage au sort. Par « Participant », il faut entendre les personnes jouant sous le même nom, prénom, email et numéro de téléphone.

Toute tentative de fraude de la part du Participant entrainera l'exclusion de la participation au jeu.

Le jeu est accessible 24h sur 24 sur Internet à l'adresse : [jeu-concours.bazarchic.com](http://jeu-concours.bazarchic.com)

### **ARTICLE 3 : Sélection des gagnants**

Un seul lot sera attribué au gagnant (même nom, même adresse) et ce par tirage au sort.

Le gagnant sera désigné après vérification de son éligibilité au gain de la dotation le concernant. Le Participant désigné sera contacté par courrier électronique par Les Organisateurs. Si le participant ne se manifeste pas dans le mois suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété des Organisateurs.

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise les Organisateurs à utiliser ses nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site Internet des Organisateurs et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Le gagnant devra se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'il ne réponde pas aux critères du présent règlement, son lot ne lui serait pas attribué. Les Participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, les Organisateurs se réservent le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

#### **ARTICLE 4 : Acheminement du lot**

Suite à leur participation en cas de gain comme décrit aux présentes, le gagnant recevra toutes les informations nécessaires à l'utilisation du lot via un email dans les 15 jours (hors week-end et jours fériés), à partir de l'annonce du gagnant. Les équipes marketing des Organisateurs prendront contact avec le gagnant pour établir conjointement les critères nécessaires à l'utilisation du lot.

Les Organisateurs ne pourront être tenu pour responsables de l'envoi de la dotation à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. Si le lot ne peut être livré à leur destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de L'Organisateur (le gagnant ayant déménagé sans mettre à jour son adresse, etc. ...), ils resteront définitivement la propriété de L'organisateur.

La valeur indiquée pour le(s) lot(s) correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation.

#### **ARTICLE 5 : Description du lot**

- Canapé Sandoni (marque :florenczi): 499 euros

#### **ARTICLE 6 : Modification du jeu**

Les Organisateurs se réservent le droit d'annuler, de modifier, d'écourter ou de proroger le jeu si les évènements le rendent nécessaire, sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Les informations relatives à la suppression ou à la modification éventuelle de ce jeu seront affichées comme le présent règlement dans les magasins participants.

#### **ARTICLE 7 : Responsabilité**

Le lot ne pourra être ni modifié, ni échangé contre une somme d'argent, ni remboursés.

Les Organisateurs déclinent toute responsabilité se rapportant au lot offert, notamment en cas d'incident, d'accident, retard, annulation ou relative à une éventuelle insatisfaction des gagnants concernant les lots. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

En cas de force majeure ou d'évènement particulier, Les Organisateurs se réservent la possibilité de remplacer le lot gagné par un lot de nature ou de valeur équivalente, sans engager sa responsabilité de ce fait.

### **ARTICLE 8 : Données personnelles**

Conformément à la loi informatique et liberté n° 78-17 du 06/01/1978, Les Participants peuvent exercer leur droit d'accès, de suppression ou de rectification pour toute information les concernant sur simple demande à l'adresse suivante : BAZARCHIC - 171 Avenue des Grésillons - 92635 GENNEVILLIERS.

Les sociétés organisatrices sont les seuls destinataires des données personnelles des participants. Il n'y aura pas de traitement nominatif des données, sauf pour les besoins et la durée du jeu.

Les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du jeu seront réputées renoncer à leur participation.

### **ARTICLE 9 : Règlement du jeu**

La participation au jeu implique l'entière acceptation du présent règlement déposé auprès de la SCP KRIEF-HOBA, Huissiers de Justice Associés, 28 rue Palloy 3ème étage 92110 CLICHY.

Tout litige concernant l'interprétation et l'application du présent règlement sera tranché par Les Organisateurs, BAZARCHIC SA, sous contrôle de l'Huissier de Justice dépositaire du présent règlement, sans préjudice de tout recours éventuel devant le tribunal compétent.

Le règlement complet du jeu peut être demandé gratuitement auprès de la Société BAZARCHIC SA, sur simple demande écrite au 171 Avenue des Grésillons - 92635 GENNEVILLIERS Cedex (Remboursement du timbre de la demande de règlement au tarif lent en vigueur sur demande écrite jointe.)

### **Article 10 : Litiges**

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : BazarChic - Service Marketing - 171 avenue des Grésillons 92230 Gennevilliers et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée

### **Article 11 : Frais de remboursement**

Les frais résultant de la participation à ce jeu seront remboursés :

- sur simple demande écrite uniquement
- pour la connexion à Internet :  
Tout accès au jeu s'effectuant sur la base forfaitaire d'un abonnement (câble, ADSL, liaison spéciale) ne peut faire l'objet d'aucun remboursement, le fait d'accéder au site et de

participer au jeu n'occasionnant aucun frais supplémentaire à la charge du participant. Pour les autres, sur la base de 0,39 euros TTC, pour environ 15 minutes de connexion, nécessaires à la complète réalisation du jeu et à la lecture du règlement, tarif en vigueur à la date du jeu, sur l'envoi d'une photocopie de la facture téléphonique détaillée du demandeur, accompagnée d'un relevé d'identité bancaire, envoyés à l'adresse des Organiseurs du jeu. Ces prix de communication s'appliquent en France métropolitaine à partir d'une ligne d'abonné ayant souscrit l'abonnement téléphonique principal.

- Les frais d'affranchissement de la demande de remboursement seront remboursés au tarif lent en vigueur en France à la date de la demande de remboursement.

Un seul remboursement par foyer, même nom, même adresse, sera accordé